



STANDARD DE DURABILITÉ

CODE DE CONDUITE



MOROCCO SUSTAIN FOOD®





“

© MOROCCO FOOD EX 2025 – Tous droits réservés.

Le présent document est une œuvre de l'EACCE, elle est protégée par la législation et la réglementation en vigueur.

Toute reproduction, traduction, transmission ou stockage sur quelque support ou par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur.

La reproduction intégrale du document est interdite. Toutefois, une utilisation partielle est autorisée sans autorisation préalable, à condition que la source soit clairement mentionnée.

"MOROCCO SUSTAIN FOOD" est une marque déposée

”

SOMMAIRE

	INTRODUCTION	2
1	ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS	3
2	DIMENSION GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE	4
3	DIMENSION QUALITÉ ET CONFORMITÉ DES PRODUITS	5
4	DIMENSION SOCIALE	6
5	DIMENSION ENVIRONNEMENT	7
6	MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	8

INTRODUCTION

Le Code de Conduite du standard de durabilité MOROCCO SUSTAIN FOOD® établit les principes fondamentaux du standard de durabilité qui guident les activités des établissements certifiés par ledit standard.

À travers cette initiative, MOROCCO FOODEX s'engage à promouvoir un secteur agroalimentaire de haute qualité et durable et un export responsable.

En se basant sur un référentiel technique, le standard de durabilité MOROCCO SUSTAIN FOOD® accompagne les établissements agréés par MOROCCO FOODEX à réaliser une transition juste sur la voie de la durabilité tout en renforçant leur compétitivité sur le marché mondial.

Le standard de durabilité MOROCCO SUSTAIN FOOD® est un standard volontaire.

Ce standard atteste de l'origine marocaine du produit, de sa qualité supérieure, ainsi que de sa durabilité sur les plans sociaux et environnementaux. L'obtention du standard de durabilité est vérifiable au moyen d'audits sur site réalisés par des auditeurs qualifiés de MOROCCO FOODEX.



Engagements & Obligations

1.1. L'établissement s'engage à appliquer toutes les exigences listées dans le référentiel du standard de durabilité MOROCCO SUSTAIN FOOD® selon le niveau requis.

1.2. L'établissement s'engage à se conformer aux exigences légales, réglementaires et normatives en vigueur dans les trois dimensions : qualité, environnementale et sociale.

1.3. L'établissement certifié s'engage à diffuser le présent code de conduite à toutes les parties prenantes de l'entreprise dont ses fournisseurs et sous-traitants.

2

Dimension gouvernance & éthique

2.1. L'établissement s'engage à optimiser l'utilisation de ses ressources financières, humaines et techniques pour accroître sa productivité tout en préservant la qualité et la conformité de ses produits alimentaires.

Cette démarche vise à minimiser les gaspillages et les inefficacités, tout en favorisant une utilisation responsable des ressources naturelles.

2.2. L'établissement s'engage à intégrer le principe de diligence raisonnable dans ses activités. Cela implique une évaluation continue des risques et des impacts sociaux, environnementaux et économiques associés à ses opérations. Ces évaluations seront périodiquement mises à jour pour tenir compte des changements dans le contexte opérationnel et des évolutions des exigences réglementaires.

2.3. L'établissement s'engage à maintenir la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système du standard de durabilité MOROCCO SUSTAIN FOOD® grâce à une démarche d'amélioration continue pilotée par la direction de l'établissement. En favorisant la communication, la collaboration et l'engagement de toutes les parties prenantes, il crée un environnement propice à l'innovation et à l'excellence opérationnelle.



3

Dimension Qualité & Conformité des produits

3.1. L'établissement s'engage à produire des produits alimentaires sûrs et conformes aux exigences normatives, réglementaires et aux exigences spécifiques des pays de destination.

Il met en place des approches préventives et des contrôles qualité stricts pour garantir l'absence de risque sanitaire pour les consommateurs, démontrant ainsi son engagement envers leur santé et leur bien-être.

3.2. L'établissement s'engage à assurer la conformité commerciale de ses produits avec les exigences légales et normatives.

Cela implique une veille constante sur la réglementation en vigueur dans le domaine agroalimentaire notamment internationale, ainsi qu'une adaptation proactive des pratiques de production pour se conformer aux normes en évolution.



4

Dimension Sociale

4.1. L'établissement s'engage à garantir le respect des droits des travailleurs en leur offrant des conditions de travail décentes dans le but de créer un environnement professionnel inclusif et respectueux de la dignité humaine.

4.2. L'établissement s'engage à éliminer toute forme de travail forcé, travail des enfants, discrimination, pratiques disciplinaires abusives et harcèlement et à garantir des conditions de travail décentes en matière de durée et rémunération du travail, liberté d'association et de la santé et sécurité des travailleurs.

4.3. L'établissement est appelé à soutenir activement les communautés locales où il opère. Conscient de son rôle en tant que partie prenante dans la société, il cherche à créer un impact positif et durable sur son environnement social et économique.



5

Dimension environnement

5.1. L'établissement s'engage à se conformer à la réglementation environnementale en vigueur, ainsi qu'à réaliser une analyse régulière des impacts environnementaux de ses activités. Cette démarche permet d'identifier les risques potentiels pour l'environnement et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir ou les atténuer.

5.2. L'établissement s'engage à contribuer aux efforts de lutte contre le changement climatique et à favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement, en collaborant étroitement avec toutes les parties prenantes concernées.

5.3. L'établissement s'engage à mesurer et gérer sa consommation d'eau, d'énergie, ses rejets d'eaux usées, ses émissions dans l'air, ses déchets et sa gestion et prévention liées aux substances dangereuses et potentiellement dangereuses.

5.4. L'établissement s'attache à identifier, contrôler et réduire ses impacts significatifs sur l'environnement. Cette démarche repose sur une analyse approfondie des activités de l'établissement et de leurs répercussions sur l'écosystème environnant.

5.5. L'établissement est appelé à soutenir et à préserver la biodiversité et les ressources naturelles et en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.



6

Mise en Oeuvre & Suivi

6.1. La direction de l'établissement assume la responsabilité de mettre en œuvre et de surveiller l'application de ce Code de Conduite. Des mécanismes de surveillance sont établis pour évaluer la conformité et détecter les domaines nécessitant une amélioration continue.

Parallèlement, la direction encourage activement ses collaborateurs et toute partie prenante à signaler toute violation présumée de ce code, en garantissant la confidentialité et en offrant une protection contre les représailles.

6.2. Ce Code de Conduite reflète l'engagement de l'établissement envers les principes d'éthique, de la durabilité et de la responsabilité sociale, avec pour objectif de participer de manière juste à la transition vers une économie verte.

Il reconnaît que le succès commercial dépend étroitement de la responsabilité envers la planète et la société. En respectant les directives de ce code, l'établissement s'engage dans une transition juste vers la durabilité.



